



DEMANDES CLES

LES FEMMES DEMANDENT UNE JUSTICE DE GENRE DANS LA TRANSITION

- 1 Adopter un Plan d'Action Genre significatif
- 2 Assurer les financements promis
- 3 Construire un mécanisme d'ambition via le Dialogue de Facilitation 2018
- 4 Répondre de manière efficace aux pertes et dommages
- 5 Mettre en oeuvre des politiques nationales basées sur les droits humains
- 6 Créer une plateforme pour les peuples autochtones et les communautés locales basée sur les droits humains
- 7 Développer des règles transparentes pour la consultation des communautés et l'obtention de leur consentement
- 8 Sortir des énergies fossiles
- 9 Réallouer les dépenses militaires au climat
- 10 Placer les droits des communautés au dessus de la loi des marchés
- 11 Ecouter les peuples et pas le capital
- 12 Garantir que les « solutions » climat intègrent le genre
- 13 Promouvoir une démocratie énergétique
- 14 Protéger les systèmes alimentaires écologiques
- 15 Adopter une approche écosystémique
- 16 Préserver les océans
- 17 Rendre la pêche et l'aquaculture soutenables
- 18 Reconnaître que l'eau est la vie
- 19 Promouvoir la santé, notamment la santé et les droits sexuels et reproductifs

1. Adopter un Plan d'Action Genre significatif

La Women and Gender Constituency (Constituante Femmes et Genre - WGC) considère qu'un Plan d'Action de deux ans sur le Genre (GAP), inclusif, doté de cibles claires et de moyens suffisants, sera un résultat déterminant de la COP23 afin de promouvoir des actions et politiques climatiques intégrant pleinement le genre et les droits humains. La WGC souligne que le GAP doit être un instrument appuyant de manière concrète la transition rapide d'une économie profondément injuste basée sur les énergies fossiles à un modèle de développement plus soutenable, juste et équitable, qui défend les droits des femmes et l'égalité de genre. Suite à un examen des propositions soumises par les Parties et Observateurs dans le cadre des consultations organisées sur le GAP, la WGC préconise de privilégier des activités permettant d'atteindre des résultats dans les quatre domaines-clés suivants :

--> **Un changement d'échelle en termes de capacités à mettre en œuvre des politiques climatiques intégrant pleinement le genre**, et à assurer leur suivi et reporting au niveau national, particulièrement via la budgétisation sensible au genre dans la planification des politiques climatiques.

--> **Une meilleure disponibilité de données et d'analyses sexo-spécifiques** à tous les niveaux, pour évaluer à la fois les impacts du changement climatique et les impacts des politiques et actions climatiques. Les analyses devraient inclure des données basées sur les savoirs locaux et traditionnels, notamment ceux détenus par les femmes.

--> **Respecter l'objectif de parité femmes-hommes** à toutes les étapes d'élaboration des politiques climatiques, dans les délégations, les instances décisionnelles et les organes de la CCNUCC ainsi qu'aux niveaux régional et national, et assurer la participation entière et effective des femmes autochtones, locales et de terrain au sein de ces instances.

--> Un objectif de **100% des financements climat et autres moyens de mise en œuvre intégrant pleinement le genre**, notamment le transfert et développement de technologies environnementalement sûres et socialement équitables.

--> **Le financement du plan d'action genre** : la WGC préconise que les gouvernements des pays développés doivent de toute urgence allouer des ressources aux activités spécifiques indiquées par le GAP, assurant les ressources nécessaires aux points focaux genre de la CCNUCC tout en priorisant les activités climatiques liées au genre dans les initiatives et plans de financement majeurs.

#MINDtheGAP



2. Assurer les financements promis

Les financements climat ont un rôle clé à jouer pour améliorer la confiance entre les Parties. De ce fait, il est crucial que le financement reste une priorité des agendas politiques. Les pays développés DOIVENT augmenter leurs ambitions ; ils ne devraient pas rechercher les effets levier du secteur privé, mais RESPECTER leurs engagements en matière de financement public auprès des pays en développement. La COP23 devrait :

- > Identifier des options et fixer des échéances concrètes pour que les pays développés démontrent comment ils progressent vers l'objectif de financement de 100 milliards US\$ par an d'ici 2020 ;

- > Augmenter de toute urgence le soutien aux initiatives d'adaptation et financer les besoins liés aux pertes et dommages ;

- > Améliorer la transparence et la redevabilité des financements mobilisés et fournis ;

- > Mettre en place un processus de négociations sur un objectif financement post-2025, qui devrait être achevé en 2024 au plus tard ;

- > Pour examiner et guider le mécanisme de financement, la COP devrait également exiger des audits financiers sur le genre afin de connaître la quantité de ressources programmées et mises en oeuvre avec une approche genre.

De plus, le financement climat doit servir les intérêts publics et non les bénéfices du secteur privé. Cela signifie que les partenariats public-privé et autres formes de financements mixtes déclenchant des conflits d'intérêts devraient être évités, ou au moins étroitement régulés, afin de s'assurer que les bénéfices et les concessionnalités ne profitent pas au secteur privé, mais soient totalement reversées aux communautés locales et aux femmes.

3. Construire un mécanisme d'ambition via le Dialogue de Facilitation 2018

La COP23 doit encourager une ambition et collaboration plus importantes entre les Parties, afin de permettre au Dialogue de Facilitation de montrer des résultats positifs. Le Dialogue doit répondre de toute urgence à l'insuffisance dans la mise en oeuvre de l'objectif de 1.5 degrés. Comme les NDC de la plupart des pays en développement comportent des éléments conditionnels, le Dialogue doit se focaliser sur les moyens de mise en oeuvre (MOI) requis pour débloquer les mesures additionnelles liées à ces éléments conditionnels. Pour cela, il faut des informations sur la manière dont l'égalité de genre et les droits humains ont été pris en compte dans la mise en oeuvre des actions climat nationales, grâce aux reportings et informations en vigueur dans le cadre de la CCNUCC, dans les mécanismes de financement et technologiques, et dans les évaluations d'expert.e.s indépendant.e.s. Enfin, le Dialogue doit être conçu de façon à garantir une prise en compte adéquate des contributions pertinentes de la part des acteurs non-étatiques.



4. S'attaquer de manière efficace aux pertes et dommages

Les mécanismes de réponse face aux pertes et dommages engendrés par les changements climatiques représentent un article à part entière de l'accord de Paris (article 8). Environ un quart des NDC inclut des références aux pertes et dommages, et 44% des états insulaires en développement les mentionnent dans leurs NDC. La COP23 doit accélérer et améliorer le travail sur les pertes et dommages, en prenant en compte les besoins de ceux et celles qui sont les plus touché.e.s, notamment les migrant.e.s climatiques. Le financement pour les pertes et dommages doit être mis à l'échelle selon le principe des responsabilités communes mais différenciées, des responsabilités historiques et des capacités respectives, et doit être canalisé vers les communautés les plus affectées, notamment les femmes. L'assurance contre les risques liés aux catastrophes naturelles peut jouer un rôle et offrir des avantages pour faire face à des événements extrêmes. Cependant ce système a ses limites, car il repose sur l'hypothèse que les PEID (Petits États Insulaires en Développement), les pays les moins développés et autres états, qui sont en première ligne, devront et pourront payer leurs primes. Le monde ne peut tout de même pas attendre des populations et des pays les plus pauvres qu'ils paient des primes d'assurance pour un problème qu'ils n'ont pas créé ! L'avantage de l'assurance a aussi ses limites quand les effets du changement climatique ont une évolution lente, et quand les catastrophes sont si fréquentes qu'elles en deviennent non-assurables. Les gouvernements doivent par conséquent choisir de dépasser les NDC et de travailler ensemble pour introduire des sources de financement innovantes, permettant de construire un fond destiné spécialement aux pertes et dommages, par exemple : la taxe sur les combustibles fossiles, la taxe carbone, la taxe sur les transactions financières, sur les transports aériens. Ces taxes peuvent générer des financements significatifs et indépendants des budgets gouvernementaux.

5. Mettre en oeuvre des politiques nationales basées sur les droits humains

Seules 64 contributions déterminées au niveau National (NDC) sur 190 recensées incluent une référence aux femmes ou au genre. Les 64 pays qui les mentionnent sont des Parties ne figurant pas à l'Annexe I. La mise en oeuvre et le suivi-évaluation des NDC doivent être entrepris de manière cohérente et holistique, en tenant compte du droit international et des engagements globaux de longue date sur l'égalité de genre et les droits humains, de tous les principes énoncés dans le préambule de l'accord de Paris, ainsi que des Objectifs de Développement Durable. Les Parties doivent garantir la participation active des organisations défendant les droits des femmes et d'expert.e.s genre dans la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des NDC.



6. Créer une plateforme pour les peuples autochtones et les communautés locales basée sur les droits

Nous appelons à un résultat significatif à la COP23 pour l'établissement d'une plateforme institutionnelle pour les peuples autochtones et les communautés locales. La WGC soutient pleinement les propositions du Forum International des Peuples Autochtones sur les Changements Climatiques au sujet des objectifs de cette plateforme et leur demande que les droits des peuples autochtones au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) soient respectés et appliqués dans toutes les interventions, documents et politiques sur leurs territoires et leurs terres, comme souligné par la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP). La plateforme devrait servir à protéger les droits humains des défenseur.euse.s autochtones de l'environnement et du climat, car beaucoup d'entre elles.eux sont enferm.e.s dans des conflits majeurs avec des entreprises minières, forestières et agricoles, et des sociétés de sécurité privées dans de multiples régions. La plateforme doit reconnaître les savoirs traditionnels des peuples autochtones, des communautés rurales enclavées, et des pauvres en milieu urbain, et s'en inspirer dans toutes les actions, en prenant en compte leurs besoins et responsabilités spécifiques, avec une approche genre, tout en assurant un partage juste et équitable des avantages de la protection environnementale.

7. Développer des règles pour la consultation des communautés et l'obtention de leur consentement

Les Parties devraient établir des règles claires afin d'assurer la participation publique, l'accès à l'information, la consultation et le consentement sur la mise en œuvre des CDN relatives à l'accord de Paris. Cela inclut l'intégration de la dimension genre et la consultation d'expert.e.s genre et d'organisations de la société civile dans la conception des stratégies et des plans nationaux. Nous demandons une institutionnalisation plus efficace de l'engagement de la société civile, et particulièrement des OSC de femmes, grâce à des mécanismes d'engagement semblables à ceux des constituantes de la CCNUCC.

8. Sortir des énergies fossiles

Afin de garantir la réalisation des engagements de l'accord de Paris, la COP23 doit être la COP où les pays développés s'engagent à stopper immédiatement tout nouvel investissement dans le secteur des énergies fossiles et fissiles. Ceci afin de garantir une transition rapide et sans ambiguïté d'une économie basée sur ces énergies climaticides à une économie basée sur l'efficacité énergétique et un usage véritablement soutenable et sensible au genre des énergies renouvelables, en établissant pour les pays en développement des stratégies de sortie basées sur leurs besoins de développement. Cela doit inclure des engagements nationaux pour stopper le développement des mines de charbon, ou d'uranium qui figurent parmi les plus importantes source d'émissions de GES produites par l'activité humaine.



9. Réallouer les dépenses militaires au climat

Alors que les Etats se sont engagés pour l'heure sur à peine plus de 10 milliards (billion) de dollars pour le Fonds Vert pour le Climat (dont 2 milliards qui ne seront pas versés, d'après l'annonce des Etats-Unis de se retirer de l'accord de Paris), sur la seule année 2015, les dépenses militaires globales étaient évaluées à 1.6 trillions \$ (source : SIPRI). Afin de combler le retard des financements climat et de mettre pleinement en oeuvre l'accord de Paris et les ODD, les pays doivent réallouer leurs dépenses militaires à l'égalité de genre et aux politiques environnementales, sociales, économiques et de justice climatique.

10. Placer les droits des communautés au dessus de la loi des marchés

Les mécanismes de marché précédemment développés par la CCNUCC ont échoué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ont souvent été à l'origine de violations des droits humains et droits des femmes ainsi que de dommages environnementaux.

Le Mécanisme de Développement Durable (Sustainable Development Mechanism - SDM) relatif à l'article 6 doit adopter une approche transformative qui se détourne de la logique de compensation et soit conçue de façon à réellement réduire les émissions de GES, et inclure des obligations contraignantes sur le respect des droits humains, l'égalité de genre, les droits des peuples autochtones, les stratégies menées par les communautés locales et l'intégrité environnementale.

11. Ecouter les peuples et pas le capital

Les processus et agences de l'ONU doivent garantir à la fois une bonne compréhension et un renforcement des concepts de « détenteurs de droits » et « porteurs de responsabilités ». Les processus multilatéraux tendent à concentrer leurs efforts vers les solutions du secteur privé à travers la participation de ses représentant.e.s dans les négociations de l'ONU, dont la mission est, entre autre, de réguler et apporter des réponses à des problèmes globaux créés par ce meme secteur privé. Or c'est bien aux états qu'incombe le devoir de réglementer les actions d'entreprises et autres acteurs responsables de violations des droits humains, de l'épuisement de nos ressources naturelles et des changements climatiques. Diverses entreprises ont des intérêts contradictoires irréconciliables avec les objectifs climatiques : la CCNUCC cherche à stabiliser les concentrations de GES, tandis que les sociétés du secteur des énergies fossiles ont tout intérêt à maintenir les infrastructures dédiées à l'exploitation de ces combustibles, dans lesquelles elles ont investi, et qui génèrent des profits importants. La CCNUCC requiert une politique et des procédures fermes pour faire face à de tels conflits d'intérêts.



12. Garantir que les « solutions » climat intègrent le genre

Les « solutions » pour le climat doivent viser une justice de genre, et devraient promouvoir les critères suivants : a) offrir un accès égalitaire aux bénéficiaires ou des bénéficiaires égaux pour les femmes dans la chaîne de valeur énergétique ; b) être conçues pour réduire la charge de travail rémunérée et non-rémunérée des femmes, et ne pas ajouter de fardeau supplémentaire ; c) autonomiser les femmes grâce à une meilleure accessibilité aux services de base, une meilleure sécurité économique, une plus grande souveraineté alimentaire, une meilleure santé, notamment la santé sexuelle et reproductive, abolir toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ; d) améliorer la sécurité et la protection de l'humain, y compris les défenseur.euse.s des droits des femmes, du climat et de l'environnement ; e) assurer l'implication des femmes et hommes issu.e.s de communautés locales, groupes et coopératives à tous les niveaux de prise de décision ; f) améliorer et promouvoir les droits humains des femmes.

13. Promouvoir une démocratie énergétique

Les actions climatiques doivent également promouvoir la démocratie énergétique et éviter les approches descendantes, fondées sur le marché, pour la distribution d'énergie et le contrôle des ressources naturelles. Les communautés locales, et en leur sein les femmes, devraient avoir le contrôle de leurs systèmes énergétiques et des autres ressources naturelles. Les technologies de fin de cycle, telles que le captage et le stockage du carbone, le nucléaire, et autres solutions énergétiques peu sûres, doivent être rejetées, en raison des risques élevés qu'elles présentent et de leurs impacts incertains sur la biodiversité, la sécurité alimentaire, et l'existence.

14. Protéger les systèmes alimentaires écologiques

Nous devons abandonner les systèmes de production alimentaire industriels, y compris l'élevage industriel, pour viser des systèmes locaux, valorisant les méthodes culturelles autochtones. Les cultures traditionnelles sont variées et contribuent à la résilience climatique et à la souveraineté alimentaire des petit.e.s exploitant.e.s agricoles et des femmes. Ces pratiques offrent également de nombreux bénéfices, comme la diversification agricole, la diversité écologique, les variétés indigènes, qui améliorent la résilience des communautés. Nous demandons un accès égal pour les femmes aux ressources productives et aux droits de propriété foncière, notamment au sein des communautés, afin de garantir leur subsistance, leur souveraineté alimentaire, et leur survie dans le contexte climatique actuel.



15. Adopter une approche écosystémique

Il est essentiel, pour préserver les moyens de subsistance des femmes et protéger la planète, que les solutions d'adaptation et de résilience climatique soient sensibles au genre, écosystémiques, communautaires, et holistiques. Les gouvernements devraient apporter un soutien législatif, politique et financier pour valoriser ces approches. Les plantations d'arbres en monoculture à grande échelle et autres formes de séquestration du carbone représentent une menace importante pour la biodiversité et pour la survie des populations rurales, particulièrement exposées aux événements climatiques extrêmes, tels que la sécheresse, les feux de forêt, ou les glissements de terrain. Toute forme d'aide publique apportée à la monoculture devrait immédiatement être retirée, et les gouvernements devraient soutenir activement la conversion des plantations existantes en écosystèmes plus diversifiés.

16. Préserver les océans

Nous demandons des mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces pour répondre à la hausse du niveau de la mer, au réchauffement et à l'acidification des océans, et remédier aux effets nocifs de la pollution et du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers, comme les deltas des fleuves, les estuaires, les dunes de sable, les mangroves et les récifs de corail, qui courent un grave danger. Cela implique des actions pour réduire de manière significative et prévenir la pollution marine sous toutes ses formes, particulièrement celle provenant des activités terrestres, ce qui inclut les débris marins, la pollution des nutriments, l'évacuation des eaux usées, les déchets solides, plastiques et microplastiques dans les océans.

17. Rendre la pêche et l'aquaculture soutenables

Dans le contexte climatique actuel, il est crucial de reconnaître l'importance de la pêche à petite échelle, d'associer les communautés côtières dans la gestion et la pérennisation de la sécurité alimentaire, et de protéger les droits d'accès à la pêche de petite échelle, artisanale et menée par les femmes. Il faut mettre fin à la pêche INN et aux pratiques destructrices, en s'attaquant à leurs causes fondamentales et en rendant les acteurs responsables de l'élimination des bénéfices de telles activités. Mettre en œuvre les obligations des Etats du pavillon et des Etats du port, dans le cadre de mesures globales visant à adresser les pertes et dommages subis par les communautés impactées par les changements climatiques, et assurer une adaptation efficace.

18. Reconnaître que l'eau est la vie

La sécurité hydrique pour les femmes et les filles et le droit humain à l'eau doivent être garantis. Le droit à l'eau est un problème urgent pour les états en ligne de mire du changement climatique, pour qui l'accès limité à l'eau potable a des conséquences graves, sur les femmes, les filles et leurs communautés, et soulève la question de droits à la vie, à l'eau, à la nourriture, à la santé, et à l'éducation. Les Parties devraient évaluer, dans une optique genre et de manière exhaustive, l'impact environnemental et social de tout projet de gestion de l'eau, notamment hydroélectrique, qu'il soit national ou transnational, avant de l'approuver.



19. Promouvoir la santé, et notamment la santé et les droits sexuels et reproductifs

Dans la réalisation du droit à la santé énoncé dans l'accord de Paris, les normes, rôles, et relations de genre devraient être considérés comme des indicateurs essentiels de risques et de vulnérabilité face au changement climatique ; ils reflètent l'influence de facteurs psychologiques, comportementaux, et sociaux combinés, notamment sur la santé. Toutes les politiques, stratégies et plans axés sur les questions de changement climatique et de santé doivent être intégrés et cohérents avec les Objectifs de Développement Durable, sans pour autant s'y limiter. Ceux-ci doivent inclure des solutions pour protéger et assurer la santé des populations, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), ainsi que des stratégies pour mettre fin aux mariages précoces et / ou forcés. Sur ce point, nous exhortons la COP23 à reconnaître la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) comme un instrument capital pour l'égalité des sexes et comme une stratégie d'adaptation au changement climatique. Les Parties devraient inclure la SDSR, y compris la fin des mariages précoces et / ou forcés, dans les plans d'adaptation nationaux, les programmes et les budgétisations, dans le cadre de la CCNUCC. Lorsque les femmes et les filles ont la maîtrise de leur corps et ne sont pas victimes de marginalisation, de stigmatisation, de violence ni de coercition - y compris de violence sexuelle et sexiste et de mariages précoces et / ou forcés ; lorsqu'elles ont la possibilité de décider si, quand et combien d'enfants elles désirent ; si leurs décisions sont adoptées et mises en œuvre, y compris celles sur l'accès à l'information et aux services de la SDSR, elles et leurs familles et communautés deviennent plus autonomes et plus résilientes aux impacts climatiques.



© Annabelle Avril / WECF

